



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

CONSEIL MUNICIPAL du 8 novembre 2023

Compte-rendu de réunion

Présents :

Serge FONTAINE, Florence VILNAT, Éric ADER, Laurent CHABRILLAT, Marc-Andrew GORR, Muriel FROMANGER, Guillaume SAUVÉ, Yannick CAILLET

Absents excusés :

Nicolas PRUD'HOMME (procuration Eric ADER), Daphné PERROT (procuration Yannick CAILLET)
Valérie THINQUE, Charlène MOUSSET

Absents non excusés :

Gilles BONIN, Christine ZAGO, Aurélie ROIG

Le quorum ayant été atteint, la séance a été ouverte à 19H35, elle a été levée à 20h20.

Secrétaire de séance : Christelle DAVID

1. A PPEL NOMINATIF DES PARTICIPANTS

Monsieur Serge FONTAINE, le Maire, procède à l'appel de chaque membre participant au conseil municipal et fait passer la feuille de présence pour signature.

2. APPROBATION DU PRÉCÉDENT CR DU CONSEIL MUNICIPAL

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	---------

Dont 2 procurations

3. DÉLIBÉRATIONS

- Conventions SIVOS/ÉCOLE avec les communes pour les enfants de La Heunière, Mercey et Saint Vincent des Bois.

Ces conventions financent les frais de fonctionnement pour les 4 enfants hors-commune scolarisés à Houlbec-Cocherel. Monsieur ADER, Adjoint au Maire informe d'une augmentation de 4% cette année avec ces 3 communes :

Commune de la Heunière	2 373.47 euros
Commune de Mercey	2 373.47 euros
Commune de Saint Vincent des bois	4 746.94 euros

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	---------

Dont 2 procurations



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

Repas séniors du 26 novembre 2023 : tarif des invités 40 €

Mesdames VILNAT et FROMANGER informent qu'il y a environ 105 réservations pour le repas séniors du 26 novembre dont 27 invités pour le moment.

Comme tous les ans, la municipalité offre le repas aux séniors de plus de 65 ans et plus.

Il est possible que des personnes invitées viennent également au repas moyennant une participation financière de 40 euros par personne.

Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	---------

Dont 2 procurations

- Repas à la cantine scolaire à 10 € au lieu de 8€ pour la classe découverte

Pendant la période du 01/01/2024 au 31/05/2024, les déjeuners « à thèmes » seront facturés 10 euros pour participer au projet de la classe mer de juin 2024 pour les personnes autres que les enfants et agents.

L'intégralité des recettes sera versée à l'école.

Le conseil municipal vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	---------

Dont 2 procurations

- Siege 27

Monsieur le Maire explique les travaux pour le remplacement des horloges de la commune et des lanternes :

Travaux Chemin de la Cavée :

Distribution Publique	Montant total TTC : 65 000 €	Part communale 3 791.67 €
Eclairage Public	Montant total TTC : 26 000 €	Part communale 4 333.33 €
Réseau télécommunications	Montant total TCC : 15 000 €	Part communale 6 250 €

Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour 10
--------	---	------------	---	---------

Dont 2 procurations

Travaux Clairières de la Fortelle :



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL
27120

Eclairage Public	Montant total TTC : 45 000 €	Part communale 7 500 €
------------------	------------------------------	------------------------

Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

Dont 2 procurations

Remplacement horloges astronomiques :

Eclairage Public	Montant total TTC : 9 000 €	Part communale 3 000 €
------------------	-----------------------------	------------------------

Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

Dont 2 procurations

Remplacement lanternes rond-point Route de Gaillon (x4) et rue des écoles (x8) :

Eclairage Public	Montant total TTC : 6 000 €	Part communale 2 000 €
------------------	-----------------------------	------------------------

Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

Dont 2 procurations

- changement pour un agent administratif à 35h au lieu de 31h au 01/01/2024

Un départ en retraite est prévu pour avril 2024. Une nouvelle organisation sera mise en place et nécessite qu'un agent administratif actuellement à 31h passe à 35h pour les besoins du service dès le 1/01/2024.

Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

Dont 2 procurations

- RIFSEEP, CIA & ISFE : modifications des montants

Monsieur ADER, Adjoint au Maire, explique aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu de modifier les délibérations prises les 27/12/2017 - 28/06/2018 et 18/01/2022 concernant la mise en place du RIFSEEP et du CIA.

La modification consiste à augmenter le montant annuel maximum de l'IFSE et du CIA :

Filière technique – catégorie C – Groupe de fonctions « adjoints techniques territoriaux »

IFSE Proposition de passer le montant annuel maximum de 3 240 euros à 5 000 euros

CIA Proposition de passer le montant annuel maximum de 1 200 euros à 2 000 euros

Filière administrative – catégorie C – Groupe de fonctions « adjoints administratifs territoriaux »

IFSE Proposition de passer le montant annuel maximum de 5 000 euros à 10 000 euros

CIA Proposition de passer le montant annuel maximum de 1 200 euros à 2 000 euros



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Filière sanitaire et sociale – catégorie C – Groupe de fonctions « ATSEM »
IFSE Proposition de passer le montant annuel maximum de 10 800 euros à 10 000 euros
CIA Proposition de passer le montant annuel maximum de 1 200 euros à 2 000 euros

Filière administrative – Catégorie B - Groupe de fonctions « rédacteurs territoriaux »
CIA Proposition de passer le montant annuel maximum de 2 185 euros à 3 000 euros.

Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

Dont 2 procurations

- Décisions Modificatives : changement chapitre comptable

Sur la demande la trésorerie, 2 décisions modificatives comptables ont été demandées pour des changements de compte :

Transfert chapitre 011 vers 012 pour un montant total de 36 000 €

Compte 615232 (réseaux)	25 000 €
Compte 61524 (bois & forêts)	11 000 €

Vers le compte 6411(salaires et charges) pour un montant de 36 000 €

Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

Dont 2 procurations

Transfert demandé par la trésorerie pour un montant de 1 300 €

Compte 21311 113	1 300 €
Compte 61524 (bois & forêts)	300 €

Vers les comptes 66 111 et 16 1641 OFPI (crédits emprunts)

Vote à l'unanimité :

Contre	0	Abstention	0	Pour	10
--------	---	------------	---	------	----

Dont 2 procurations

4. COMMISSIONS

Finances : Préparation budget 2024

Monsieur ADER, Adjoint au Maire, informe que chaque commission doit se réunir et proposer des projets pour l'année 2024.

Ces projets seront analysés et pris en compte lors d'une réunion budgétaire prévue en fin d'année 2023.

Monsieur ADER présente la situation budgétaire au 6/11/2023. La trésorerie de la Mairie a un solde positif de 403 246,82. Monsieur ADER explique qu'il faut déduire l'achat de l'ancienne mairie d'un montant de 238 000 € et les salaires de novembre et décembre 2023. Il informe également qu'il y a des décalages aussi dans les dépenses et recettes.



MAIRIE HOULBEC-COCHEREL

27120

Monsieur CAILLET demande si un bilan régulier par chapitre peut être mis en place pour une projection plus simple sur l'année en cours, Monsieur Ader valide cette demande. IL en profite pour présenter le tableau détaillant les chapitres et les sections composant la situation budgétaire.

Urbanisme :

Monsieur GORR souhaite faire une réunion fin novembre pour la révision du PLU, Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) avec la présence d'une référente DDTM et SNA.

Monsieur ADER demande si cette réunion peut être décalée début décembre pour être présent. Monsieur GORR va faire le nécessaire dans ce sens.

Monsieur ADER prend en compte que la révision du PLU est à budgéter. Monsieur GORR explique que les bois de la commune font partis du patrimoine. Des constructions raisonnées sont à prendre en compte.

Monsieur Fontaine, le Maire, clôture de la séance à 20h20.

